

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME (488^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 21 MAI 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-12006

Engagement de Mme Joëlle Duval à titre de professeur substitut en enseignement aux adolescents et jeunes adultes en difficulté scolaire

- ATTENDU** la clause 1.54 et l'article 6 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la résolution CAD-11844 du Conseil d'administration relative à l'ouverture de postes de professeur pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** la résolution CAD-11924 du Conseil d'administration relative à l'adoption du budget initial du fonds de fonctionnement et plan des effectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de Mme Chrystine Fortin, appuyée par Mme Cynthia Harvey, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** engager Mme Joëlle Duval à titre de professeur substitut en enseignement aux adolescents et jeunes adultes en difficulté scolaire au Département des sciences de l'éducation pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 22 mai 2019